



DOSSIER
DE PRESSE

► ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

Hiver 2015-2016



Loir & Cher
LE DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous
2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale
3. Cartographie du département

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention
2. Transports scolaires et lignes régulières : les scénarii du plan de viabilité hivernale
3. L'information des usagers en temps réel

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 427 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) est réalisé. Il est complété par des Plans d'Exploitation de la Viabilité Hivernale (PEVH) révisés tous les ans qui précisent l'organisation interne à chaque division Routes composée des centres d'intervention.

Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.

En Loir-et-Cher, le dispositif s'appuie sur 10 centres d'intervention répartis sur 3 divisions Routes et un Parc routier :

- la **division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Ouzouer-le-Marché) ;
- la **division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Montrichard) ;
- la **division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan)
- le **Parc routier**.

Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

Quelques chiffres clés sur le plan de viabilité hivernale...

- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du 30 novembre 2015 au 29 février 2016.
- Un stock de sel initial de 5 000 tonnes pour environ 2 500 tonnes répartis au cours d'un hiver « normal ».
- 17 camions équipés de saleuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.
- Coût pour un hiver « normal » : 700 000 €.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

Pour mettre en place son plan de viabilité hivernale, le Département définit les objectifs de traitement du réseau routier et affecte les moyens correspondants selon les priorités définies.

2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale

Les objectifs définis consistent à traiter le réseau routier en le hiérarchisant pour permettre d'assurer en priorité :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- les services de transports scolaires avec au moins une desserte en centre-bourg en cas d'épisodes neigeux importants ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

CONTACT PRESSE

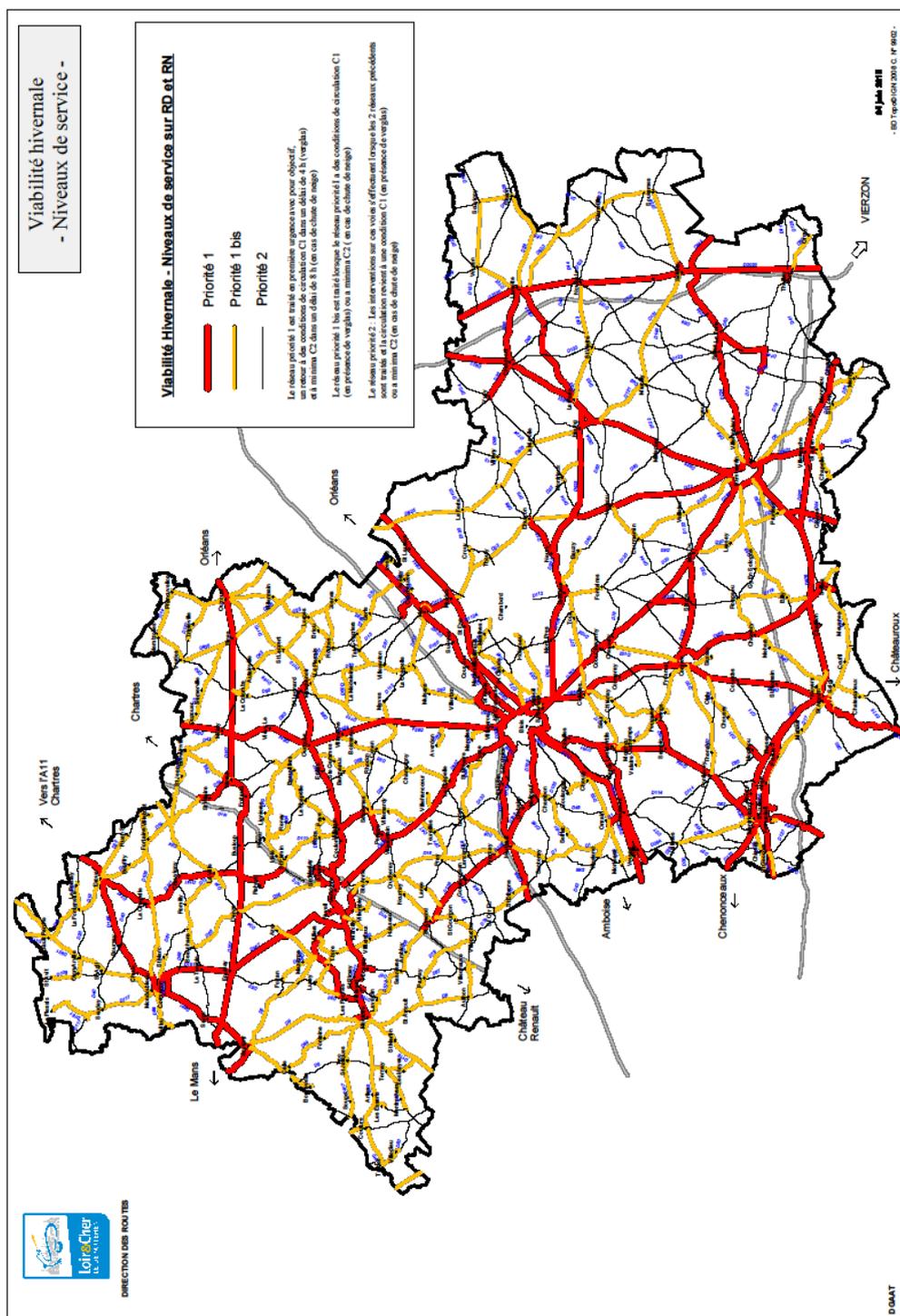
Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

3. Cartographie du département



CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité (cf.Cartographie) :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 111 km de routes départementales et 15 km de voies communales.

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg et le maintien des transports scolaires. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 192 km de routes départementales et 6 km de voies communales.

- Le réseau **priorité II de 1124 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au Conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions Routes (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

C'est l'action combinée des fondants routiers employés (salage des routes) et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire. Quant à la neige, elle est dégagée à l'aide d'une lame de déneigement adaptable sur chacune des saieuses.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

2. Transports scolaires et lignes régulières : les scénarii du plan de viabilité hivernale

En cas de mauvaises conditions météo entraînant des difficultés de circulation sur les routes du département, deux scénarii sont possibles :

1. les transports (circuits scolaires et lignes régulières) sont totalement ou partiellement suspendus ;
2. **le plan « transports en mode intempéries » est activé.**

Dans ce cas, les horaires et une partie des arrêts des circuits scolaires sont modifiés. Les cars circulent sur les « grands axes » sécurisés par le Conseil départemental.

En cas de déclenchement du fonctionnement « intempéries » des transports, toutes les informations concernant les horaires et modifications de circuits des transports scolaires et des lignes régulières sont disponibles sur www.route41.fr.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

3. L'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales.

Une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.

Assurée dans chaque division par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que par les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes du Conseil départemental, cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale grâce à des recueils d'informations de terrain qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques.

Les informations peuvent être relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites www.leloiretcher.fr et www.route41.fr. On y retrouve toutes les prévisions et les informations en temps réel concernant les conditions de circulation, les transports scolaires et les lignes régulières du département.
- **SMS**: Les parents des collégiens du département dont le numéro de téléphone portable figure dans les bases de données du Conseil départemental reçoivent un SMS les informant des éventuelles modifications sur la ligne de bus de leur enfant.
- **Répondeur téléphonique - 0820 08 81 81** : il permet d'être informé en temps réel sur les conditions de circulation, les transports scolaires et les lignes régulières du département.
- **Médias** : tous les jours les radios Plus FM, RCF et Vibration diffusent les messages d'alertes du Conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques.

Un dispositif d'alerte est prévu avec la Nouvelle République, TV Tours, France 3, Plus FM, RCF et Vibration. En période exceptionnelle, il permettrait d'informer les usagers des routes départementales en temps réel grâce à des "flash infos" dédiés aux conditions de circulation.

CONTACT PRESSE

Amélie LATASTE : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12